

**COMMISSION CONSULTATIVE  
DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AERODROME DE  
LOGNES-EMERAINVILLE**



**Procès-verbal de la séance du  
mardi 22 janvier 2019**

**Participaient à la séance :**

M. BRANLY	Sous-Préfet de Torcy, Président
Mme BARBIER	Sous-Préfecture de Torcy
M. LAROCHELLE	Sous-Préfecture de Torcy
M. BOUNIOL	DSAC Nord Délégué Régional IDF
Mme SARANGA	DDT 77

**Représentants des professions aéronautiques :**

Mme GRAVIER	Groupe ADP
M. DEVOUGE	Groupe ADP – adjoint au Directeur de Paris-Le Bourget et des aérodromes d'aviation générale
M. PARIZOT	Groupe ADP – Responsable Exploitation
M. BUY	représentant des Usagers

**Représentants des collectivités locales :**

M. YUSTE	Maire de Lognes
Mme QUINION	Mairie d'Emerainville
M. CAULAY	Mairie d'Emerainville
M. BOUSSANGEM	Mairie d'Emerainville
Mme JURETIG	Mairie Croissy-Beaubourg
M. PHAN	Mairie de Collégien
M. OLIVIERI	Mairie de Roissy-en-Brie
M. SANCHEZ	Mairie de Noisiel
M. FOUCHAULT	Conseil Régional
M. TISSERAND	Conseil Départemental 77

**Représentants des associations :**

M. TROMBETTA	Association VMEM
M. ALIX	Association RENARD
Mme AUDIBERT	Association ADSEP
Mme OZENNE	Association RENARD

La séance de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Lognes-Emerainville s'est tenue le mardi 22 janvier 2019 à la sous-préfecture de Torcy sous la présidence de M. Gérard Branly, sous-préfet de Torcy.

Après vérification du quorum (14 présents titulaires ou suppléants), M. le Président ouvre la réunion de la Commission.

M. le Président aborde en introduction le sujet du Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Lognes-Émerainville.

Il indique à la Commission avoir signé le 21 janvier le nouvel arrêté portant Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Lognes. Il rappelle que l'ensemble de la procédure a été mené à son terme selon les dispositions réglementaires applicables, que la CCE s'est exprimée deux fois sur le projet de PEB et que l'enquête publique réalisée s'est conclue par un avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur. Enfin, il précise que le sous-préfet du Raincy a également signé le PEB de l'aérodrome de Lognes, la commune de Noisy-le-Grand étant concernée. Le PEB sera publié au recueil des actes administratifs et transmis aux communes d'ici quelques jours.

Puis M. le Président s'enquiert d'éventuelles questions ou observations des membres de la Commission (*pas de question ou observation*)

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2018**

Le procès-verbal de la CCE du 7 mars 2018 est adopté à l'unanimité des votants.

#### **Bilan d'activité de la plateforme**

M. Devouge (Groupe ADP) souligne les éléments clés suivants :

- le trafic de l'aérodrome (75 231 mouvements) est réalisé pour l'essentiel par les avions (73 595 mouvements), le trafic hélicoptères étant faible (1 584 mouvements) et le trafic ULM marginal.

- en dépit d'un début d'année très difficile du fait des conditions météorologiques, le trafic 2018 a été soutenu, enregistrant une hausse de 9,7 % par rapport à l'année précédente.

- le détail mensuel de l'activité montre la forte saisonnalité du trafic avec un premier trimestre de très faible activité et une pointe en juillet.

- le trafic est réalisé essentiellement par des avions basés (97 %) et la répartition de ce trafic reste stable dans le temps avec une majorité de tours de piste (50 %), l'autre moitié étant constituée de vols de voyage (27 %) et de vols locaux (23 %).

#### **Questions et observations**

- Les perspectives d'évolution du trafic

M. Sanchez (Mairie de Noisiel) soulève la question des perspectives d'évolution du trafic de l'aérodrome à court et moyen termes.

M. Devouge (Groupe ADP) précise qu'après trois années de baisse du trafic (la plateforme avait atteint 80 000 mouvements en 2014), le redressement de l'année 2018 semble plutôt s'inscrire dans une certaine stabilité de l'activité de l'aérodrome.

- L'évolution des nuisances sonores des avions

En réponse à une question de M. Sanchez (Noisiel) sur ce sujet, M. Devouge (Groupe ADP) confirme que le renouvellement des appareils fait que l'évolution va vers des avions plus silencieux. Pour l'avenir, M. Devouge signale l'arrivée d'un aéronef électrique sur l'aérodrome de Toussus-le-Noble pour une expérimentation. L'avion électrique pourrait constituer une solution très intéressante pour les avions effectuant des tours de piste.

- Problèmes de déviations de trajectoires et de hauteurs de survol

M. Phan (mairie de Collégien) signale à nouveau le survol d'habitations de Collégien par des avions qui dévient de l'axe de la trajectoire d'environ 200 mètres. Ces avions passent sur le château d'eau de Collégien au lieu de passer sur l'autoroute A4. La tour de contrôle pourrait-elle prévenir les pilotes de la trajectoire à suivre ?

M. Bouniol (DSAC-Nord) indique qu'une tolérance de 150 à 200 mètres par rapport à l'axe de la trajectoire est acceptée en aéronautique. Il rappelle que la mission du contrôle aérien est de veiller à la sécurité du trafic (que les avions ne s'approchent pas dangereusement les uns des autres). Elle n'est pas de conseiller les pilotes sauf en cas de risque pour la sécurité des vols. Par contre, M. Bouniol rappelle que la Sécurité aérienne lors des réunions AREX sensibilise toujours les chefs pilotes des aéroclubs au respect des trajectoires.

M. Buy (représentant des usagers) reconnaît que l'on peut encore améliorer la situation en poursuivant la sensibilisation des pilotes au sein des aéro-clubs sur l'importance du strict respect des trajectoires. Pour M. Buy, en conditions normales, un avion attentif peut naviguer à 10 mètres près de la trajectoire. Le problème vient peut-être plus des quelques avions extérieurs qui ne connaissent pas le terrain.

Mme Quinion (mairie d'Émerainville) dénonce le non respect des hauteurs de survol par les avions et alerte sur le risque potentiel d'accident. Pendant les week-ends, Mme Quinion a pu relever entre 5 et 10 avions ne respectant pas les hauteurs de survol.

M. Yuste (maire de Lognes) déplore également le problème récurrent des déports d'avions pour les communes qui sont à proximité de l'autoroute A4 et rappelle l'incident qui s'est produit il y a une trentaine d'années d'un avion obligé de se poser sur un boulevard de Lognes. Toutefois, il se félicite du rebond du trafic, notamment du trafic d'affaires car, pour la communauté d'agglomération, l'aérodrome de Lognes est un outil supplémentaire pour valoriser l'attractivité économique du territoire.

#### Le trafic hélicoptères

M. Yuste (maire de Lognes) fait état d'un décalage de perception entre les riverains qui se plaignent d'une augmentation du trafic hélicoptères et les statistiques fournies par la tour de contrôle qui attestent d'un trafic relativement réduit. Comment expliquer ce décalage ?

Pour M. Bouniol (DSAC-Nord), si le trafic local lié à la plateforme reste plutôt stable, plusieurs explications peuvent expliquer le ressenti des riverains : l'installation d'une hélistation sur l'hôpital Jossigny qui génère des vols hélicoptères d'urgence médicale, la proximité du point d'entrée du trafic de transit des hélicoptères qui passe au sud de Paris, l'augmentation des vols hélicoptères de police et de sécurité civile liés à Vigipirate.

M. Phan (mairie de Collégien) demande que les hélicoptères volent à une altitude plus élevée d'une part et qu'ils effectuent leurs phases d'atterrissage/décollage à la verticale pour diminuer les nuisances sonores.

M. Bouniol (DSAC-Nord) précise que la hauteur de vol des hélicoptères et des avions de tourisme VFR en région parisienne est limitée à 450 mètres maximum pour éviter les risques de collisions avec les trajectoires de Paris-CDG et du Bourget. Par ailleurs, les atterrissages/décollages à la verticale sont considérées comme des procédures dangereuses pour les hélicoptères monomoteurs. En cas de problème technique, l'hélicoptère n'a plus, dans cette configuration, la possibilité de faire une auto-rotation.

M. Phan (Collégien) insiste néanmoins pour que les hauteurs autorisées et les trajectoires plus courtes d'approche et de décollage soient systématisées par les hélicoptères afin de diminuer les nuisances.

M. Trombetta (VMEM) montre à la Commission des photos d'avions et d'hélicoptères ne respectant pas les trajectoires ou les hauteurs préconisées.

\* \*  
\*

Au terme de la réunion et sans autre question diverse, M. le Président lève la séance après avoir remercié les membres de la Commission de leur participation.

Le sous-préfet de Torcy



Gérard BRANLY